

Bureau du vérificateur général

*Rapport de la revue des pratiques des
vérifications annuelles de l'exercice 2001-2002*



Professional Practices Group
Direction des méthodes professionnelles

Dan Rubenstein
Martin Ruben, Louise Dubé et
Martine Carrier (auteur)
février 2003

Sommaire à l'intention de la direction

Introduction

Conformément au plan de vérification interne annuel du Bureau, qui a été approuvé par le Comité de vérification, la Direction des méthodes professionnelles a mené à terme le cycle de la revue des pratiques de vérification annuelle de 2001-2002. Ce document fait rapport des résultats de ces revues.

Conclusion

Selon ces revues, nous avons conclu que toutes les vérifications examinées pour ce cycle ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR), aux exigences législatives et aux politiques du Bureau. Nous n'avons pas cerné de secteurs de non-conformité pour ce qui est de l'application du Système de gestion de la qualité (SGQ) des pratiques de vérification annuelle du Bureau.

Objectif et étendue de la revue des pratiques

Ce cycle de revue fait partie du Programme de la revue des pratiques de vérification annuelle. Son objectif : fournir à la vérificatrice générale l'assurance que le Système de gestion de la qualité des pratiques de vérification annuelle du Bureau est bien conçu et qu'il est appliqué conformément aux exigences législatives, aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau.

Nous avons effectué la revue de cinq vérifications : quatre dont la fin de l'exercice était mars 2001, et une dont la fin de l'exercice était mars 2002. Trois des revues portaient sur des vérifications de sociétés d'État et autres entités et deux, sur des vérifications ministérielles aux termes de l'article 6.

Possibilités d'amélioration

En 2001-2002, il y avait cinq vérifications annuelles et dix vérifications ministérielles aux termes de l'article 6 pour lesquelles les directeurs principaux n'étaient pas comptables. Dans de telles situations, le Bureau a élaboré une méthode pour limiter en partie les risques en jumelant les directeurs principaux non comptables avec des directeurs d'attestation expérimentés. Nous avons recommandé au responsable de produit des Pratiques d'attestation annuelle, et au responsable de produit des Comptes publics du Canada, d'établir par écrit la stratégie tacite de gestion des risques associés aux vérifications pour les cas où un directeur principal non comptable participe à une vérification d'attestation. Le Bureau devrait aussi adopter cette stratégie tacite dans une politique officielle. De plus, la Direction du perfectionnement, en collaboration avec les deux responsables de produit, devrait élaborer un programme de formation officiel et en cours d'emploi à l'intention des directeurs principaux non comptables responsables de vérifications d'attestation.

Nous avons constaté que l'efficacité de la vérification serait rehaussée grâce à une meilleure gestion des aspects suivants :

- la continuité du personnel;
- les affectations du personnel aux vérifications pour garantir un mélange optimal de vérificateurs expérimentés et non expérimentés;
- les demandes de feuilles de travail préparées par les clients;
- les méthodes de vérification qui sont les plus rentables dans les circonstances.

Les directeurs principaux et les vérificateurs généraux adjoints responsables ont discuté de ces secteurs à améliorer et ont accepté nos suggestions.

Réponse des responsables de produits

Nous convenons qu'il serait utile d'établir par écrit la façon dont le Bureau gère les risques associés aux vérifications pour les cas où un directeur principal non comptable participe à une vérification d'attestation. Nous appuyons aussi la recommandation préconisant une forme de collaboration avec la Direction du perfectionnement. De concert avec celle-ci, nous pourrions concevoir un court programme de formation qui aiderait les directeurs principaux non comptables à mieux comprendre leurs responsabilités et à s'en acquitter. Cependant, la priorité relative de ces initiatives et ressources nécessaires devrait être évaluée en relation avec un grand nombre d'autres initiatives présentement en cours dans ces secteurs.

Par ailleurs, il importe de reconnaître que des mesures ont déjà été prises pour appuyer les directeurs principaux non comptables. Ainsi, on a veillé à ce que chacun soit jumelé à un directeur d'attestation expérimenté et à désigner des examinateurs de la qualité pour la plupart de ces vérifications.